

M. Peters: Je veux appuyer l'idée que l'honorable préopinant a exprimée lorsqu'il a demandé qu'une commission fasse enquête sur la conduite de la Gendarmerie royale du Canada. Il n'est que juste que le ministre de qui relève cet organisme déclenche une telle enquête. Il y a deux versions de cette affaire et les deux sont loin d'être analogues. J'appuie le vœu formulé par l'honorable préopinant demandant la tenue d'une enquête.

Je félicite le ministre de la décision que le gouvernement a prise au sujet de la situation en cause. Je le félicite de ce que le gouvernement n'a pas voulu placer la Gendarmerie royale dans la même position qu'en 1919, où elle a été chargée d'un travail de police du genre le plus brutal et le plus vilain qui ait jamais été accompli au Canada et probablement en Amérique du Nord. Pendant la crise économique également, la Gendarmerie royale a molesté des citoyens canadiens sous prétexte de protéger la propriété. J'ai ici des photos qui montrent que tous les membres de la Gendarmerie royale du Canada ne sont pas des "meilleurs" comme ceux que nous voyons en avant de la Chambre des communes.

Au cours des ans, cette force policière s'est fait une solide réputation pour ses enquêtes criminelles et pour la façon humanitaire dont elle a accompli son travail. Ce n'est pas ce genre de gendarme, pas le genre de gendarme que je considère comme un membre de la Gendarmerie royale du Canada, mais des briseurs de grèves, des gens qui sont employés par des organismes pour la prétendue protection de la propriété, la protection d'un mode de vie. C'était il me semble, la situation à Terre-Neuve. J'aimerais lire un court article intitulé "Témoin oculaire" paru dans le *Star* de Toronto du 11 mars 1959, dû à la plume de Ray Timson, correspondant du journal. Sous le titre "Heure sombre pour la Gendarmerie royale du Canada", l'article est ainsi conçu:

Marchant en rangées de trois et portant des bâtons de police, un contingent de 66 gendarmes a foncé hier soir sur un groupe de bûcherons en grève, en a assommé une vingtaine, bousculé une douzaine d'autres, tandis que les épouses et les enfants leur criaient de s'arrêter.

J'ai regardé pendant environ une heure l'attaque contre des hommes pour la plupart sans défense.

Après avoir été assommé et battu, Alfred Forward, 26 ans, a été laissé sans connaissance entre deux voitures stationnées. D'autres bûcherons l'ont ramassé et transporté dans une maison où il a repris connaissance.

A un autre endroit, un bûcheron debout dans une arrière-cour en bordure de la route regardait la police escorter des bûcherons qui s'en allaient les menottes aux mains et l'œil morne. Il cria: "Vous en avez du cran, n'est-ce pas?"

Un officier le désigna en vociférant: "Attrapez ce gars-là tout de suite." Le bûcheron détalait. Environ 25 membres de la Gendarmerie et agents de la police sautent la clôture comme des lièvres. Ils le

poursuivent jusqu'à une rangée de maisons. On le jette par terre et on procède à son arrestation. Un membre de la Gendarmerie heurte M^{me} Frances Piercy et la renverse.

"Il n'a même pas regardé pour voir si j'étais remise", dit-elle.

Son mari est Ernest Piercy, gréviste en faction et employé de l'*Anglo-Newfoundland Development Company* depuis 30 ans.

Les 66 agents de police en colonne ont débouché sur la route d'un pas élastique. Ils ont passé en défilant devant les grévistes attroupés. Apparemment le défilé était destiné à décider de la force de l'attroupement.

L'incident s'est produit vers 6 heures.

M. Lambert: Le député accepte-t-il ces déclarations comme un exposé de faits?

M. Peters: En effet, car j'ai souvent fait partie de cordons de grévistes. Je suis fixé sur les agissements de la police en pareils cas. J'ai déjà vu les agents à l'œuvre et j'en ai constaté bien des résultats. Je suis tout disposé à accepter cet exposé. D'ailleurs, personne ne l'a nié.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député en invoquant la question de privilège mais l'ensemble de la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 11 mars nie la nouvelle publiée dans le *Star* et l'impression générale qu'elle a cherché à créer.

M. Peters: Ce n'est pas parce que le ministre accepte ce que certaines personnes disent que je l'accepterai comme preuve. Voyons qui sont ces personnes qui le représentent et ce qu'elles représentent. J'ai sous les yeux la photographie de trois membres de la Gendarmerie royale ou de trois agents de police de Terre-Neuve; un homme est couché à terre et les gendarmes l'entourent comme des loups en attente. Ce n'est peut-être pas de la brutalité, mais ça ressemble à un combat inégal. Je ne pense pas que le pauvre homme à terre finisse par avoir le dessus. Une autre photographie montre la Gendarmerie royale du Canada défilant en brandissant des matraques de deux pieds et demi de long, à ce qu'il me semble. Cela ne semble guère être le genre de chose susceptible d'apporter la paix dans une ligne de piquetage. On me fait remarquer que les membres de la Gendarmerie royale n'ont que la cravache. J'ai fait inscrire au Feuilleton une question qui y figure depuis trois mois, demandant au ministre les détails au sujet de ces matraques de nuit. Elles sont, je crois, faites d'un tube d'acier, et pèsent quelque chose comme deux livres et demie, suivant ce qui m'a été dit. Si le ministre le conteste, qu'il nous en montre une. J'aimerais en voir une et j'aimerais qu'il réponde à la question que j'ai fait inscrire au Feuilleton, s'il pense que je suis dans l'erreur. Il me semble que ce sont ces matraques.